



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen
relatif au transport international des marchandises dangereuses
par voies de navigation intérieures (ADN)
(Comité de sécurité de l'ADN)****Quarante-quatrième session**

Genève, 26-30 août 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session*****Additif****Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**ECE/TRANS/WP.15/AC.2/89
(secrétariat)

Ordre du jour provisoire

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/89/Add.1
(secrétariat)Liste des documents classés par point de
l'ordre du jour et annotations**Documents de référence**

ECE/TRANS/325, vol. I et II

Édition 2023 de l'ADN (texte
complet)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/88

Rapport du Comité de sécurité de l'ADN sur
sa quarante-troisième session

* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote
CCNR/ZKR/WP.15/AC.2/89/Add.1.



2. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations

Document informel INF.2 (CCNR)	Summary of amendments to the technical requirements for the use of alternative fuels in inland waterway vessels to be included in the draft of ES-TRIN 2025
--------------------------------	---

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute être informé des activités menées par d'autres organes et organisations ayant une incidence sur ses travaux.

3. Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

a) État de l'ADN

Le Comité de sécurité sera informé de l'état de l'ADN.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

ECE/ADN/2024/3 et document informel INF.2 de la trente-deuxième session du Comité de sécurité de l'ADN (Royaume des Pays-Bas)	Demande de recommandation concernant l'utilisation de piles à combustible à hydrogène pour la propulsion du bateau « Antonie »
ECE/ADN/2024/4 et document informel INF.3 de la trente-deuxième session du Comité de sécurité de l'ADN (Royaume des Pays-Bas)	Demande de recommandation concernant l'utilisation du méthanol comme combustible pour la propulsion du bateau-citerne « Chicago »
ECE/ADN/2024/5 et document informel INF.4 de la trente-deuxième session du Comité de sécurité de l'ADN (Royaume des Pays-Bas)	Demande de recommandation concernant l'utilisation de piles à combustible à hydrogène pour la propulsion du bateau « FPS Waal »/« H2Barge2 »
ECE/ADN/2024/6 et document informel INF.5 de la trente-deuxième session du Comité de sécurité de l'ADN (Royaume des Pays-Bas)	Demande de recommandation concernant l'utilisation de piles à combustible à hydrogène pour la propulsion du bateau « Rhénus Mannheim »
ECE/ADN/2024/7 et document informel INF.6 de la trente-deuxième session du Comité de sécurité de l'ADN (Royaume des Pays-Bas)	Demande de recommandation concernant l'utilisation du méthanol comme combustible pour la propulsion du bateau-citerne « Stolt Ijssel »
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/54 (Royaume des Pays-Bas)	Systèmes fonctionnant aux carburants de remplacement – Cadre pour l'examen des demandes de dérogations

Toutes les propositions d'autorisation spéciale ou de dérogation qui auront été reçues par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour provisoire feront l'objet de documents informels.

c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/44 (sociétés de classification ADN recommandées)	Liste des interprétations des sociétés de classification
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/48 (UENF/OEB)	Projet de HGK et Seafar relatif à l'application des technologies de commande à distance aux bateaux de navigation intérieure transportant des marchandises relevant du champ d'application de l'ADN – Phases 2 et 3a
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/55 (Belgique)	Étudiants de moins de 18 ans candidats à l'examen de qualification concernant l'ADN

Le Comité de sécurité est invité à examiner l'interprétation de toutes les dispositions du Règlement annexé à l'ADN qui sont considérées comme ambiguës.

d) Formation des experts

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/37 (CCNR)	Actualisation du calendrier de travail 2025-2026 du groupe de travail informel « Formation des experts »
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/38 (CCNR)	Compte rendu de la vingt-sixième réunion du groupe de travail informel « Formation des experts »

e) Questions relatives aux sociétés de classification

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/63 (Registre maritime russe)	Certification conformément à la norme EN ISO/IEC 17020:2012 (à l'exception du paragraphe 8.1.3)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/64 (Société russe de classification)	Certification conformément à la norme EN ISO/IEC 17020:2012 (à l'exception du paragraphe 8.1.3)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/65 (DNV SE)	1.15.3.8 de l'ADN : Sociétés de classification – Preuve de conformité avec la norme EN ISO/IEC 17020:2012
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/66 (Bureau Veritas)	Preuve de conformité avec la norme EN ISO/IEC 17020:2012
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/67 (Lloyd's Register)	Respect des prescriptions du 1.15.3.8 de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/68 (Registre de la navigation croate)	Respect des prescriptions du 1.15.3.8 de l'ADN

Le Comité de sécurité est invité à examiner toute question relative aux sociétés de classification.

4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN**a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN**

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner :

- Les travaux réalisés par la Réunion commune RID/ADR/ADN à sa session de printemps de 2024 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/172 et Add.1) ;

- Le rapport du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) sur sa 115^e session (ECE/TRANS/WP.15/267) et la liste additionnelle des amendements et corrections à l'ADR adoptés pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, qui figure dans les documents ECE/TRANS/WP.15/265/Add.1 et ECE/TRANS/WP.15/265/Corr.1.

Les propositions d'amendements figurant dans les documents cités ci-dessus qui sont applicables à l'ADN sont présentées dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/57.

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être se référer à la liste récapitulative d'amendements à l'ADN adoptés pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (ECE/ADN/70), qui sera communiquée aux Parties contractantes à l'ADN le 1^{er} juillet 2024.

Les propositions d'amendements et de corrections supplémentaires visant à aligner l'ADN sur les autres accords internationaux relatifs au transport des marchandises dangereuses, issues de la présente session et adoptées par le Comité d'administration de l'ADN pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, seront présentées dans les documents ECE/ADN/70/Add.1 et ECE/ADN/70/Corr.1.

Les propositions d'amendements doivent être communiquées aux Parties contractantes au plus tard le 1^{er} septembre 2024, conformément à la procédure décrite au paragraphe 5 a) de l'article 20 de l'ADN, pour qu'ils puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025, c'est-à-dire un mois après leur acceptation par les Parties contractantes.

Les corrections proposées doivent être communiquées aux Parties contractantes au plus tard le 1^{er} octobre 2024 (date de l'acceptation des amendements dans le document ECE/ADN/70) pour acceptation conformément à la procédure établie, afin qu'elles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/35 (Autriche)	Modifications connexes concernant le « degré de remplissage » et le « taux de remplissage »
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/39 (CCNR)	Corrections à apporter au document ECE/ADN/70 « Projet d'amendements au Règlement annexé à l'ADN » concernant les références à l'ES-TRIN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/40 (Allemagne)	Correction d'un amendement déjà adopté pour l'édition 2025 de l'ADN : 7.2.4.22.19
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/50 (CCNR)	Propositions du groupe de travail informel « Matières » visant à compléter les colonnes (8) à (13) du tableau A pour les nouvelles entrées

b) Autres propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/41 (FuelsEurope)	Reclassement du No ONU 1918 (ISOPROPYLBENZÈNE (cumène)) et des matières contenant au moins 0,1 % de cumène
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/42 (FuelsEurope)	Harmoniser les données de la colonne (12) du tableau C faisant l'objet d'un astérisque
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/43 (FuelsEurope)	7.2.4.21 : Remplissage des citernes à cargaison
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/46 (UENF/OEB)	Proposition visant à ajouter les mots « ou d'une société de classification agréée » aux 8.1.2.2 et 8.1.2.3 de l'ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/47 (UENF/OEB)	Projet de HGK et Seafar relatif à l'application des technologies de commande à distance aux bateaux de navigation intérieure transportant des marchandises relevant du champ d'application de l'ADN – Phase 3b
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/49 (UENF/OEB)	Dispositifs de sauvetage alimentés par de l'air comprimé
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/51 (UENF/OEB)	Proposition visant à rajouter « ANHYDRE » à la désignation officielle de transport de la première rubrique du numéro d'identification 9000, AMMONIAC, FORTEMENT RÉFRIGÉRÉ, dans le tableau C
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/56 (Belgique)	Proposition d'amendements concernant la référence faite à la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs et au Code IMDG
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/58 (Belgique)	Corrections à apporter au chapitre 3.1 et au tableau C
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/59 (UENF/OEB)	Proposition d'amendements aux 1.4.3.3 et 1.4.3.7.1 de l'ADN : obligations de sécurité des principaux intervenants
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/60 (UENF/OEB)	Proposition d'amendements aux 9.3.2.21.7 et 9.3.3.21.7 de l'ADN concernant l'alarme de suppression sur les bateaux de type C et de type N
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/61 (UENF/OEB)	Proposition visant à modifier le groupe d'explosion pour le No ONU 3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A (OCTÈNE-1), dans le tableau C
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/62 (UENF/OEB)	Proposition visant à modifier le groupe d'explosion pour le No ONU 2370, HEXÈNE-1, dans le tableau C

5. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/36 (sociétés de classification ADN recommandées)	Rapport du groupe de travail informel des sociétés de classification ADN recommandées sur sa vingt-septième réunion
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/52 (Royaume des Pays-Bas)	Rapport du groupe de travail informel des instructions de chargement et de déchargement sur sa quatrième réunion
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/53 (Royaume des Pays-Bas)	Rapport du groupe de travail informel des attestations et autres documents de bord sous forme électronique sur sa quatrième réunion

Les rapports des groupes de travail informels qui seront reçus après la publication du présent ordre du jour annoté seront présentés dans des documents informels.

6. Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Économie circulaire, utilisation durable des ressources naturelles et objectifs de développement durable)

Le Comité de sécurité est invité à examiner toute question se rapportant aux travaux qu'il mène au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. Programme de travail et calendrier des réunions

La trente-deuxième session du Comité d'administration de l'ADN s'ouvrira le 30 août 2024 à midi.

La quarante-cinquième session du Comité de sécurité de l'ADN devrait avoir lieu à Genève du 27 au 31 janvier 2025. La trente-troisième session du Comité d'administration de l'ADN se tiendra en principe le 31 janvier 2025. La date limite pour la soumission des documents en vue de ces réunions a été fixée au 1^{er} novembre 2024.

8. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2024/45
(UENF/OEB)

Création d'un groupe de travail par correspondance sur le thème du lavage des citernes

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner d'autres questions se rapportant à ses travaux.

9. Adoption du rapport

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute adopter le rapport de sa quarante-quatrième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
